

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 MAI 2025

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 09/05/2025, s'est réuni à la salle Mozart - Bâtiment Autoneum, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION REGLEMENT DES CONCOURS DE NOUVELLES DE LA COMMUNAUTE URBAINE	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 09/05/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 21

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, GARAY François, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBOUIC Michel, PLACET Evelyne, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice (**24**)

Absent(s) représenté(s) : 3

DEVEZE Fabienne a donné pouvoir à FONTAINE Franck
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à JAUNET Suzanne
RIPART Jean-Marie a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude

Absent(s) non représenté(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 0

24 POUR :

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, GARAY François, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBOUIC Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

0 CONTRE

0 ABSTENTION

0 NE PREND PAS PART

EXPOSÉ

Afin de valoriser l'écriture, notamment l'écriture de nouvelles, la Communauté urbaine organise des concours sous forme d'appel à textes. Ils sont ouverts à toute personne physique majeure qui n'a jamais été publiée par une maison d'édition.

Le texte proposé doit être rédigé en langue française et être une création originale et personnelle.

Le lauréat verra son nom et le titre de sa nouvelle publiés sur les réseaux sociaux et le site de la Communauté urbaine et son texte sera publié dans un recueil de nouvelles.

Pour l'année 2025, le thème proposé est « nouvelles Polar ». Les inscriptions seront ouvertes du 17 mai au 3 octobre 2025. Le jury se réunira le 9 octobre 2025. Le lauréat s'engage à être présent au moment de la remise du prix à la Médiathèque des Mureaux le 6 décembre 2025. A cette occasion, il rencontrera l'auteure Anouck Shutterberg.

Les participants sont invités à rédiger une nouvelle policière ou thriller à partir de la phrase : « Il faisait nuit noire à 5 heures du matin lorsqu'elle sortit dans le froid. Elle était seule dans la rue et galopait presque, de peur de rater son train, ligne J. »

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'approuver le règlement du concours de nouvelles de la Communauté urbaine,
- d'arrêter, pour l'édition 2025, le thème « nouvelles Polar »,
- de préciser que, pour l'édition 2025, les inscriptions seront ouvertes du 17 mai au 3 octobre 2025 et les participants sont invités à rédiger une nouvelle policière ou thriller à partir de la phrase : « Il faisait nuit noire à 5 heures du matin lorsqu'elle sortit dans le froid. Elle était seule dans la rue et galopait presque, de peur de rater son train, ligne J »,
- d'autoriser le Président à arrêter le thème et les modalités de chaque nouvelle édition,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-4-3,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-01-20_04 du 20 janvier 2022 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le règlement du concours,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le règlement du concours de nouvelles de la Communauté urbaine.

ARTICLE 2 : ARRETE, pour l'édition 2025, le thème « nouvelles Polar »,

ARTICLE 3 : PRECISE que, pour l'édition 2025, les inscriptions seront ouvertes du 17 mai au 3 octobre 2025 et les participants sont invités à rédiger une nouvelle policière ou thriller à partir de la phrase : « Il faisait nuit noire à 5 heures du matin lorsqu'elle sortit dans le froid. Elle était seule dans la rue et galopait presque, de peur de rater son train, ligne J »,

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à arrêter le thème et les modalités de chaque nouvelle édition.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 16/05/2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 16/05/2025
Exécutoire le : 16/05/2025
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 15 mai 2025

Le Président



Cécile ZAIMI POPESCU